



**FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

---

**BURUNDI: *Les déplacés de guerre discriminés par l'administration et la justice***

**octobre 2017**

**TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	i
INTRODUCTION .....	1
I. UNE INSECURITE GRANDISSANTE AU SEIN DES CAMPS DES DEPLACES DE GUERRE.....	1
Des Imbonerakure réclament le départ d'une position militaire au sein du site de déplacés en commune Gashoho, en province de Muyinga .....	2
Des vols visant les camps de déplacés encouragés par l'administration locale .....	2
Arrestations arbitraires des occupants du site de déplacés de Ruhororo, province Ngozi .....	3
Des occupants du site de déplacés de guerre expulsés en commune Gasorwe, province Muyinga.....	3
II. DES TRAVAUX COMMUNAUTAIRES OU DES OCCASIONS D'EXPLOITATION ET/OU DE RANCONNEMENT DES POPULATIONS ? .....	4
Des élèves en vacances contraints de participer dans des camps de travail en commune Ruhororo, province Ngozi .....	4
Des occupants du site Ruhororo rançonnés pour n'avoir pas participé aux travaux de propagande du parti au pouvoir.....	6
III. LA SITUATION DES DEMANDEURS D'ASILE BURUNDAIS EXPULSES DE LA TANZANIE .....	6
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	7
Au gouvernement du Burundi : .....	8
Aux déplacés de guerre : .....	8
A la population burundaise : .....	8
A l'EAC, l'UA : .....	8
Au conseil de sécurité des Nations Unies : .....	8
Au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Personnes Déplacées en Afrique : .....	9
A la CPI : .....	9

## **INTRODUCTION**

La crise socio-politique liée au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza en violation flagrante de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la Constitution qui en est l'issue, a touché de manière particulière les déplacés de guerre de 1993. Les miliciens Imbonerakure en complicité avec l'administration publique ont pris comme cible les habitants de ces camps de déplacés accusant ces derniers d'être des lieux de contestation du régime en place et y exercent sans cesse des menaces et intimidations. Certains parmi les occupants, sous menace de mort, ont dû prendre le chemin d'exil.

L'administration locale composée uniquement des adeptes du parti au pouvoir discriminent systématiquement les déplacés de guerres résidant dans les sites implantés sur le territoire sous leur contrôle autant que leurs actions témoignent d'une haine viscérale contre cette catégorie particulière de la population. Ils sont calomniés, injuriés, intimidés, menacés de mort et d'extermination.

Dans le présent rapport du mois de septembre, le FORSC relève des situations d'insécurité vécues par des déplacés de guerre au Burundi, des cas de rançonnement, de vols impunis, d'expulsions ou de spoliation et de discrimination par une administration locale vouée à la cause du parti au pouvoir.

Le rapport évoque aussi une situation problématique vécue par des réfugiés forcés de rentrer au pays par la Tanzanie et la RDC. Ils sont accueillis comme des ennemis du régime qui avaient choisi de ternir l'image du Burundi et qui ne se sont pas repentis.

### **I. UNE INSECURITE GRANDISSANTE AU SEIN DES CAMPS DES DEPLACES DE GUERRE**

Presque tous les Samedi, le régime du CNDD-FDD organise des marches-manifestations pour contester des mesures, des rapports de droits de l'homme, des résolutions prises par plusieurs organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Compte tenu du contexte de crise en cours, les habitants des camps de déplacés se retrouvent fréquemment être des bouc-émissaires parce qu'ils sont soupçonnés de soutenir toute initiative visant le renversement du régime.

### **Des Imbonerakure réclament le départ d'une position militaire au sein du site de déplacés en commune Gashoho, en province de Muyinga**

En province de Muyinga, les déplacés du site de Muzingi en zone Gisanze, commune Gashoho subissent régulièrement des menaces de mort de la part des Imbonerakure. Au cours des réunions organisées par les autorités collinaires et communales, ces derniers réclament qu'une position militaire installée dans ce site soit démantelée arguant que le pays est en paix et qu'une position militaire n'est pas nécessaire. D'après ces jeunes du parti au pouvoir, cette position militaire ne fait qu'empêcher les déplacés de rentrer dans leurs colline d'origine. Au début du mois d'août 2017, une rumeur a circulé au site de Muzingi faisant croire que la position était démantelée, ce qui créa une peur-panique au sein des déplacés. C'est après deux jours que la population a vu qu'un camion militaire amenait de nouveaux militaires constituant une nouvelle unité de sécurisation de l'endroit et les déplacés ont poussé un ouf de soulagement.

### **Des vols visant les camps de déplacés encouragés par l'administration locale**

En date du 9 août 2017, sur la colline Kabuye, zone Ruhororo de la commune Ruhororo, une femme a été appréhendée en train de voler dans un champ de colocase et les boutures de patate douce appartenant à un déplacé du nom de Mbonimpa Gérardine, originaire de ladite colline. La victime du vol s'est présentée au chef de colline Kabuye du nom de Nzigo en vue de porter plainte contre le voleur attrapé en flagrant délit mais l'autorité collinaire refusa de l'écouter. Des cas similaires ont été rapportés dans nos rapports antérieurs montrant que les occupants des sites de déplacés de guerre n'ont pas droit à la protection et à la justice. Pour cette autorité locale, les occupants du site de déplacés ne le concerne pas car ils n'ont pas voté pour lui. En réalité ce qu'une autorité pareille oublie, c'est qu'un malfaiteur ne choisit pas sa victime car après avoir commis un forfait contre un déplacé, il n'épargnera pas son voisin.

### **Arrestations arbitraires des occupants du site de déplacés de Ruhororo, province Ngozi**

A l'aube du 16 août 2017, 36 personnes ont été arrêtées par des Imbonerakure, sur les collines de Cagura et Gitaramuka tout proche de la rivière Ruvubu, séparant la commune Ruhororo en province Ngozi et celle de Mutaho en province Gitega.

Parmi ces personnes figuraient vingt-quatre (24) habitants du site des déplacés de la commune Ruhororo, sept(7) proviennent des collines Kinyami et Bucamihigo environnantes du site des déplacés et 5 autres de la commune Tangara. Après des séances de torture pour les obliger d'avouer qu'elles allaient rejoindre des groupes armés, elles ont été emprisonnées dans les cachots du commissariat de police au chef-lieu de la province Ngozi.

Tout l'argent et biens que ces victimes possédaient ont été remis par l'administration et la police aux jeunes Imbonerakure en guise de remerciement pour cette arrestation. Les victimes n'avaient cessé de dire qu'elles allaient au Rwanda pour chercher du travail dans les champs, et tout le monde est au courant que le phénomène est normal dans cette partie du pays. Les habitants de la localité font des va- et- viens entre la Tanzanie et le Burundi, pour pouvoir se procurer de l'argent surtout dans cette période pendant laquelle la crise en cours affecte gravement l'économie et la survie des citoyens.

Les victimes ont par la suite été relaxés moyennant paiement systématique d'une rançon de dix mille francs chacun.

### **Des occupants du site de déplacés de guerre expulsés en commune Gasorwe, province Muyinga.**

Un climat de tension causée par la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) règne entre les déplacés et les rapatriés au site de déplacés Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga. Cette tension prévaut après beaucoup de discussions entre les rapatriés et les déplacés de guerre de 1993 à propos des terres où est érigé ce site de déplacés de guerre de Bwasare à une dizaine de km du chef-lieu de la commune Gasorwe. La Commission Nationale des Terres et autres Biens via son tribunal spécial est intervenue et a ordonné que ces terres soient attribuées aux rapatriés sans montrer des preuves justifiant cette décision. Ce qui a surpris les habitants de la

localité qui affirment que ces terres étaient des terres domaniales avant d'y installer les déplacés de guerre.

Les agents de la CNTB qui sont intervenus dans le dossier avaient proposé au départ aux déplacés trois options : quitter le site sans condition, acheter la parcelle au nouvel acquéreur de la parcelle, s'entendre pour donner une autre parcelle à l'acquéreur ailleurs que dans le site.

Pendant l'audience organisée en juillet 2017, les déplacés ont fortement expliqué que le site avait été implanté sur l'espace domanial à côté d'un cimetière qui date de longtemps. Cependant, la délégation de la CNTB ne les a pas écoutés.

Le Tribunal Spécial des Terres et autres biens a alors fixé un ultimatum du 29 août 2017 aux déplacés pour exécuter l'une des propositions émises. Ils ont fixé ce rendez-vous avant de mettre en application la décision. Ainsi, le 31 août 2017, 48 maisons ont été détruites. Les propriétés ont été cédées à quatre familles de rapatriés: Famille Muhigirwa Pascal, Famille Hicuburundi, Famille Barifate, Famille Nyawakira.

Signalons que la plupart des occupants de ce site de déplacés de guerre sont en exil suite aux menaces de mort encourues suite à la crise socio-politique liée au troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Ceux qui veulent rester dans le site sont obligés de payer aux nouveaux acquéreurs au moins 700 000 Fbu pour pouvoir garder leurs parcelles, selon des sources sur place.

## **II. DES TRAVAUX COMMUNAUTAIRES OU DES OCCASIONS D'EXPLOITATION ET/ OU DE RANCONNEMENT DES POPULATIONS ?**

### **Des élèves en vacances contraints de participer dans des camps de travail en commune Ruhororo, province Ngozi**

Les grandes vacances de cet été ont été dures pour les élèves et écoliers. Le régime de Pierre Nkurunziza a décidé d'encadrer ces élèves à travers des camps de travail. Ce qui est nouveau, c'est que la participation dans ces camps de travail était obligatoire et forcée, contrairement à

d'autres camps de travail que le pays a connu dans le passé. A titre d'illustration, la participation aux camps de travail en commune Ruhororo devrait être sanctionnée par un certificat sans lequel la continuation des études était impossible.

L'administrateur communal de Ruhororo, Madame Birukundi Mamerthe a sensibilisé les chefs de collines afin de mobiliser tous les élèves en vacances de répondre massivement aux travaux qui étaient organisés sur différentes localités de la commune Ruhororo. Constatant que les enfants se présentaient à compte-goutte, l'administrateur communal a lancé un communiqué ayant pour objet de les intimider dimanche le 23 juillet 2017 dans différentes églises œuvrant en commune Ruhororo. *« Tous les élèves en vacance sont ordonnés de répondre présent aux travaux que la commune a organisé pour eux et les chefs de collines sont priés de recenser les élèves ayant participé à ces travaux », lançaient le communiqué.*

Le communiqué renchérisait en disant que chaque élève aura une attestation octroyée par le directeur communal de l'enseignement, laquelle portera le sceau du présent directeur et celui de l'administrateur, et qu'aucun élève aura le droit de suivre les enseignements au cours de l'année scolaire 2017-2018 sans toutefois présenter cette attestation. Les parents et les élèves avaient déploré cette décision car suite à la pauvreté, certains avaient déjà quitté le pays vers la Tanzanie, les autres à Bujumbura, pour chercher le minerval et le matériel scolaire.

Précisons que pendant les grandes vacances de l'année scolaire 2016-2017, les élèves avaient passé tout le temps à balayer les routes et avaient reçu chacun un papier qui attestait la participation à ces travaux. Chaque élève a bénéficié de 2 kg de riz en guise de remerciement et après avoir présenté le papier. Les élèves qui n'avaient pas ce papier ont dû payer des « amendes » d'au moins 2000 Fbu pour bénéficier des services de leurs établissements ou de l'administration communale. Cette récompense a déçu les élèves qui pouvaient utiliser le temps perdu à autre chose plus rentable, raison pour laquelle, ils ont boycotté le camp de travail de cet été, selon des sources sur place.

### **Des occupants du site Ruhororo rançonnés pour n'avoir pas participé aux travaux de propagande du parti au pouvoir**

Comme le cas ci-haut des élèves en vacances, les déplacés de guerre sont contraints de participer aux travaux de propagande régulièrement organisés par le parti CNDD-FDD. Ceux qui n'y participent pas sont rançonnés.

Tous les déplacés de guerre ont été contraints de payer 2 000F chacun parce qu'ils n'avaient pas participé à la construction d'un bureau du conseiller collinaire de la colline Rwamiko en date du 26 août 2017, tout proche du camp de Ruhororo. Pourtant, cet argent n'avait pas été demandé aux autres habitants en dehors du camp. L'administrateur communal Birukundi Mamerthe, Baragunzwa Jean, chef collinaire ou un homme d'affaire du nom de Rivuzimana Balthazar participaient à la collecte forcée.

Malgré ces exigences, la commune a refusé d'impliquer le camp de déplacés de guerre dans un projet d'électrification en cours. Le camp est exclu des centres à alimenter en électricité. Le président du conseil communal Habimana Emmanuel alias Muzinga précise que le site des déplacés sera alimenté, après avoir été urbanisé, c'est-à-dire après son démantèlement.

### **III. LA SITUATION DES DEMANDEURS D'ASILE BURUNDAIS EXPULSES DE LA TANZANIE**

Après la visite du président Pierre Nkurunziza en Tanzanie le 20 juillet 2017, les réfugiés burundais se trouvant dans ce pays ont commencé à subir des traitements inhumains de la part du pouvoir tanzanien qui exige le retour forcé surtout aux nouveaux demandeurs d'asile, estimant que la paix règne au Burundi, et qu'il n'y a aucune raison de fuir le pays. C'est dans ce contexte que les occupants du camp de transit de Bukiro, en Tanzanie ont connu des traitements cruels et inhumains. En date du 20 septembre 2017, la police tanzanienne a pourchassé et malmené des demandeurs d'asile estimés à environ 117 à l'aide des gaz lacrymogènes. Les informations provenant des victimes affirment qu'entre 50 et 80 burundais ont été blessés, 2 femmes ont accouché des enfants prématurés.



Ces exilés ont par la suite été obligés de fuir ce camp de transit de Bukiro, vers le camp de Mutenderi qui se trouve à une longue distance, ils ont fait 6 heures de marche pour arriver à cet endroit. Samedi le 23 septembre 2017, la police tanzanienne qui les avaient poursuivis, les a par après embarqués dans des camions de police à destination du Burundi.

Dans leurs pays natale en province Cankuzo, plus précisément à la frontière de Gasenyi en zone Camazi, commune Gisagara, ils ont été accueillis par des menaces et injures par la police chargée de l'immigration. Pris de peur et d'angoisse, certains de ces réfugiés ont dû prendre le large pour se cacher dans les brousses à la frontière Burundo- Tanzanienne, par peur d'être tués. Ceux qui ne sont pas parvenus à fuir n'ont eu aucune assistance de leur pays. Depuis cette période, ils dorment à la belle étoile dans le froid et sans rien mettre sous la dent jusqu'à cette date du rapport. En plus, ils n'ont aucune nouvelles des leurs qui ont préféré fuir les menaces de mort de la police et des autorités burundaises qui les accusent de n'avoir rien fui.

Précisons que le retour forcé des réfugiés est une triste réalité en Tanzanie et en RDC. Ces deux pays collaborent avec le régime de Pierre Nkurunziza pour faire retourner par force tous les réfugiés sur leur sol. Des réfugiés sont victimes des attaques armées qui viennent notamment d'endeuiller le pays à Kamanyola où 37 réfugiés burundais ont été tués par la police congolaise pour avoir réclamé quatre des leurs qui allaient être rapatriés de force pour être livrés à la machine de mort du régime de Pierre Nkurunziza.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.**

Les déplacés de guerre de 1993 vivent une situation d'insécurité au milieu d'une population et des adeptes du parti au pouvoir suffisamment sensibilisés à la haine politico-ethnique. Les menaces de mort, les intimidations et les discriminations de plusieurs formes prouvent à suffisance que l'irréparable peut se produire à n'importe quel incident politico-social.

C'est ainsi que le FORSC craint pour la sécurité de personnes déplacées et des réfugiés expulsés de force par leurs pays d'exil, que le régime prend pour des bouc-émissaires et considère comme des ennemis en se basant notamment sur leur appartenance sociale. Les besoins du régime de

brouiller les pistes des massacres interethniques intervenues en 1993 peuvent motiver des agissements barbares qui ciblent ces personnes dont la vulnérabilité est déjà démontrée.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

**Au gouvernement du Burundi :**

De mettre un terme aux harcèlements, aux menaces de mort et à la discrimination envers les déplacés de guerre ;

De sanctionner les autorités locale qui s'adonnent aux violations des droits et libertés des déplacés de guerre ;

De rendre justice aux déplacés de guerre dont les terres ont été spoliés par l'administration locale en collaboration avec la CNTB ;

De respecter l'honneur et la dignité des réfugiés expulsés par leurs pays d'asile.

**Au déplacés de guerre :**

De dénoncer à temps toutes les violations des droits de l'homme commises à leur rencontre.

**A la population burundaise :**

De refuser la manipulation politique qui l'incite à la haine et à la violence contre les déplacés de guerre et leur garantir plutôt une assistance humanitaire.

**A l'EAC, l'UA :**

De veiller à la protection des burundais en général et des déplacés de guerre en particulier ;

De suivre de près le mouvement de retour forcé des réfugiés burundais se trouvant dans les pays de la sous-région des grands lacs.

**Au conseil de sécurité des Nations Unies :**

Mettre en application la résolution 2303 du Conseil de sécurité des nations unies qui autorise le déploiement d'une police onusienne de protection des burundais en détresse.

**Au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Personnes Déplacées en Afrique :**

Effectuer une visite au sein des sites des déplacés afin d'enquêter sur les violations des droits humains dont les déplacés de guerre internes font objet.

**A la CPI :**

D'ouvrir une enquête en vue de poursuivre les auteurs des crimes de droit international en cours au Burundi.